

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2024/101**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 24

**SÉANCE EN DATE DU 03 JUILLET 2024**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 31 : AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE SOUSCRIT AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ GROUPAMA À STRASBOURG**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Pénélope Heymes, conseillère municipale, qui rappelle que la commune a confié à la société GROUPAMA à STRASBOURG, le contrat d'assurance pour les lots 3 « flotte automobile et risques annexes avec assurance auto mission » et 4 « dommages aux biens et risques annexes avec bris de machine informatique » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et pour une durée de 4 ans.

Considérant que la société GROUPAMA nous a fait part, le 4 juin dernier, des nouveaux risques entraînant une mise à jour des garanties actuelles par le biais d'un avenant sans incidence financière sur le montant de la cotisation annuelle.

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

Décide :

- de prendre acte des nouveaux risques nécessitant une mise à jour des garanties actuelles pour les lots 3 « flotte automobile et risques annexes avec assurance auto mission » et 4 « dommages aux biens et risques annexes avec bris de machine informatique »,
- de prendre acte que ces nouvelles garanties n'ont aucune incidence financière sur la cotisation annuelle,
- d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer l'avenant au contrat correspondant à ces dispositions, conditions particulières avec effet au 1<sup>er</sup> août 2024.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 08 juillet 2024

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 08 juillet 2024  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

